RÉSEAU FRIBOURGEOIS
DE SANTÉ MENTALE

FREIBURGER NETZWERK
FÜR PSYCHISCHE GESUNDHEIT

Hôpital de formation universitaire
Universitäres Ausbildungsspital

SIWF ISFM
établissement de formation postgraduée certifié
2023

RFSM FRIBOURG
Centre de psychiatrie forensique
Unité d'expertises
–
Dr méd. Kamdem Rigobert Hervais
Médecin adjoint
–
Rue de Morat 8
1700 Fribourg
Tél. +41 (0)26 308 08 40
–
N/réf : RHKA / JABR / mere
V/réf : XO / EJ / MBstag

4 décembre 2024

RECOMMANDE
Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier, daté du 08.08.2024, nous demandant un complément d'expertise suite à notre rapport d'expertise, datée du 08.09.2021 concernant :

M. BAERISWYL Romain,

né le 16.02.1988,

domicilié à c/o Clos-Henri, Le Prédame 4, 2714 Les Genevez JU.

Nous pouvons à présent vous rendre notre rapport qui se fonde sur :

- Deux entretiens avec l'expertisé, en date du 30 octobre 2024 et du 12 novembre 2024, ce dernier en présence du Dr Kamdem ;
- Le résumé du rapport rendu par Addiction Jura en date du novembre 2024 ;
- La passation de la SARA, échelle mesurant le risque de récidive de la violence conjugale ;
- Et le dossier pénal mis à notre disposition.

Information de l'expertisé sur ses droits

L'expertisé a été dûment informé de son droit de refuser de collaborer ou de faire des déclarations dans le cadre de la présente expertise. De plus, il a été rendu attentif au fait que toute information issue des entretiens avec l'expert pourrait être consignée dans le rapport d'expertise.

L'expertisé a accepté de collaborer dans le cadre de cette mission d'expertise et a autorisé l'expert à prendre contact avec toutes les personnes citées dans le présent document dans le but de pouvoir obtenir des informations complémentaires sur sa situation personnelle et médicale.

Contexte de l'expertise

« L'expertisé a été jugé, le 7 avril 2022, par le Tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine et reconnu coupable de tentative de lésions corporelles graves, lésions corporelles simples avec objet dangereux, lésions corporelles simples (conjoint), voies de fait commises à réitérées reprises (conjoint entre le 8 avril 2019 et le 8 octobre 2020), dommages à la propriété, et menaces. Un traitement au sens de l'article 60 CP a été ordonné, la PPL de 21 mois suspendue.

Le 20 octobre 2021, le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Lausanne a condamné l'expertisé pour lésions corporelles simples qualifiées, menaces qualifiées, insoumission à une décision de l'autorité et contravention à la LFStups. Les faits ont eu lieu entre le 25 juillet 2018 et le 25 février 2019, ainsi qu'entre la fin juin 2018 et le 29 novembre 2018.

Par décision du 29 août 2023, le SESPP a accordé à l'expertisé des permissions pour une formation en menuiserie. En date du 1er février 2024, d'autres permissions ont été accordées dans l'objectif d'exercer un stage entre le 1er février et le 1er mars 2024. Dès le 28 février de la même année, le concerné a débuté une activité professionnelle auprès du groupe Corbat, à Glovelier à 100 %.

Le régime de travail externe a été accordé avec un effet rétroactif au 4 mars 2024. L'évolution générale est favorable. M. Baeriswyl continue de travailler sur sa problématique de dépendance et son projet de réinsertion est réaliste. Les objectifs sont les suivants : reste au bénéfice du contrat de travail, se conformer au cadre institutionnel et faire preuve de collaboration et de transparence, une abstinence totale aux produits stupéfiants ainsi qu'à l'alcool, se soumettre à des contrôles biologiques inopinés, poursuivre le traitement psychiatrique et psychothérapeutique

auprès d'Addiction Jura et informer le centre de tout changement de sa situation professionnelle et personnelle. L'exécution du traitement institutionnel se poursuit au centre Clos-Henri.

En par décision du 5 mars 2024, la libération conditionnelle de la mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'article 60 CP a été refusée à M. Baeriswyl.

M. Baeriswyl a consommé de l'alcool et de la MDMA entre le 27 et le 29 janvier 2023, de l'alcool en date du 15 juin 2024. Il s'est dénoncé par lui-même. »

Position de l'expertisé sur les faits et sur son évolution depuis le jugement

- Evolution personnelle et professionnelle

M. Baeriswyl nous relate bien se sentir aujourd'hui, avoir trouvé un travail en CDI. Il est aussi au bénéfice d'un appartement. Il passe donc la moitié de son temps au foyer de Clos-Henri, et l'autre moitié chez lui. Le 11 novembre 2024, est mis en place un régime de logement et de travail externe à 100%, associé à un suivi ambulatoire jusqu'en 2025. Une éventuelle libération conditionnelle de la mesure selon l'art. 60 CP interviendra entre le mois de janvier et le mois de février 2025.

L'expertisé a une activité professionnelle depuis le 28 août. Il a d'abord travaillé quelques mois en menuiserie pour démontrer sa bonne foi, dit-il. Par la suite, il trouve une place à Delémont. Il y restera un mois uniquement. En effet, durant le quasi même temps, il a été rappelé par M. Corbaz, chez qui il avait passé quatre mois en temporaire. Il rejoint donc l'équipe rapidement. *« Ils m'ont engagé depuis en CDI »*. Il dit fabriquer des traverses de chemin de fer et s'y plaire. Il n'est plus le dernier arrivé aujourd'hui.

Il est entouré, au niveau social, par des personnes plutôt positives. Il voit notamment un ancien résident du foyer qui travaille et qui a trois enfants. Il parle également d'une dame plus âgée, de 67 ans, qui ne vivrait pas loin de chez lui. *« Elle est sortie de ça* (toxicomanie) *depuis des années et si elle se sent plus fragile, elle va à Clos-Henri »*. Il évoque aussi un ami policier sur lequel il pourrait compter, et une veilleuse de nuit avec laquelle il aurait développé de bons liens suite aux nombreux mois passés sur site. Il voit sa famille une fois par mois environ, plus précisément sa sœur, sa mère et sa nièce. Quant à son père, les contacts seraient plus ténus au vu de l'alcoolisme dont souffre celui-ci.

- Point de situation sur les consommations

Le concerné dit avoir consommé à trois reprises : une première fois 6 mois environ après le début de la mesure ordonnée, une fois durant les fêtes de Noël 2023, une dernière le 1er juin 2024.

La première fois, il devait rentrer chez sa mère à Lucens. Il revoit du monde à Lausanne. Il se laisse reprendre dans cette vie qu'il avait avant, précise-t-il. Il consomme donc de l'alcool et de la MDMA, durant la soirée et la nuit. Depuis lors, il ne serait jamais retourné sur Lausanne. *« Rien n'avait changé, sauf moi »*. Cette rechute lui aurait clairement permis de savoir qu'il ne doit pas fréquenter cet endroit. *« Ça m'a mis les points sur les i. »* Il ne se souhaiterait clairement plus ce mode de vie.

La deuxième fois, c'était au marché de Noël à Bienne. Il était en présence de deux résidents du foyer de Clos-Henri. Ils auraient bu quelques bières, dans l'euphorie de l'ambiance des fêtes. *« On pensait pas rentrer et avoir encore de l'alcool dans le sang »*.

La dernière fois en date c'était également avec une autre personne résidente du foyer en question. Tous deux étaient à Bienne. Tout allait bien. Le système de récompense a été activé, affirme M. Baeriswyl. Ils boivent donc de l'alcool.

Aujourd'hui, le concerné évoque ne plus vouloir être l'esclave de l'alcool, comme ce fût le cas par le passé. *« Maintenant je suis super bien. Ma famille est fière. J'ai un boulot, un appartement. Il était temps que je me pose »*.

La première année passée à Clos-Henri, il dit s'être rencontré lui-même. Il ajoute que trois années de mesure ça n'est, au final, pas si long pour se reconstruire. Ça n'est pas toujours évident, précise-t-il, d'autres résidents n'ayant pas la même envie que lui.

Les rechutes évoquées ci-dessus ne lui auraient pas apporté grand-chose, hormis des problèmes. Le point positif est le fait d'avoir du support au sein du foyer. Il ajoute avoir averti de suite les intervenants après avoir bu de l'alcool.

Ce qui pourrait le fragiliser et favoriser une rechute dans l'alcool est la perte de son emploi, dit-il, ne rien faire à la maison, les fréquentations aussi. Etre confronté à son passé, notamment lorsqu'il se rend à Fribourg pour les entretiens expertaux, le met face à tout ce qu'il s'est passé. Croiser son ex-copine (de laquelle il s'est séparé un mois avant de rejoindre Clos-Henri) serait chose difficile pour lui, puisque le plongeant dans sa vie d'avant. Il n'a donc pas envie de la voir, ni de brasser tout ça, ajoute-t-il. *« Je veux pas ressasser des souvenirs »*.

Il en va de même avec les autres personnes faisant partie de sa vie d'avant. S'il devait se retrouver face à l'une d'elle, il dira *« ciao, au revoir »*. Il ne s'agit plus de son monde actuel dit-il. Aujourd'hui, il va camper, faire des descentes de l'Aar et cueillir des champignons. *« C'est pas le même monde »*. Les relations affectives sont également un terreau fragile. Aujourd'hui, M. Baeriswyl ne partage pas de relation de couple. Idéalement, s'il devait construire un lien amoureux, il précise qu'il faudrait que sa compagne ne consomme pas. *« C'est clair et net »*. De plus, il est important qu'elle puisse le tirer vers le haut et que dès lors, il ne s'agisse pas de quelqu'un de son ancien milieu. L'inverse le fragiliserait bien évidemment.

Son activité professionnelle l'aide beaucoup, le sport aussi. M. Baeriswyl dit faire beaucoup de vélo, avoir découvert les franches montagnes. Il apprécie le canton du Jura. Rejoindre par exemple l'institution des Oliviers aurait été plus compliqué, puisque situé à Lausanne et qu'il est fort à parier qu'il y aurait rencontré des personnes connues. *« Il faut partir, se déraciner. Les seuls qui s'en sortent sont ceux qui partent. »* Il évite certains lieux. Il ne se rend donc plus à Lausanne, n'y voyant plus l'intérêt et n'en ayant plus l'envie. *« Dans le Jura j'ai pas de souvenirs, donc pas de lieu à éviter »*. Ce qui est favorable aujourd'hui également est le fait de ne pas entretenir de lien affectif. *« C'est le calme plat »*. Dans l'ici et maintenant, le concerné ne souhaite pas se remettre avec quelqu'un de sitôt. Il apprécie son rythme de vie actuel, et aussi avoir du temps pour lui, faire ses trucs. *« Je suis bien comme ça. J'ai pas de compte à rendre »*. Son patron connait sa situation pénale et il lui a fait confiance malgré tout. Consommer à nouveau, cela prétéritera sa crédibilité de façon importante. M. Baeriswyl parle de garde-fou. Il a été engagé de par tous les efforts fournis. Lorsqu'il participe à des apéros, le monde boit et lui pas. Aujourd'hui il ne dit plus qu'il ne boit plus mais qu'il ne boit pas. Il évite également certains lieux tels que les boîtes de nuit, ou de se rendre dans un bar à minuit pour boire un coca. *« Quand on est net, les gens bourrés c'est chiant »*. Il ajoute qu'il n'ira pas non plus traîner dans des parcs où les gens boivent et se pètent.

- Evolution thérapeutique

Le concerné dit aujourd'hui avoir une bonne estime de lui-même, un bon 8 voire 9 sur 10, et avoir confiance en lui aujourd'hui, de par le chemin parcouru et le fait d'être au bénéfice de son chez lui comme d'un travail à 100%. *« Je suis fier de moi, de mon parcours et c'est pas fini. J'ai un chouette job, un chouette appart. »* Parfois, il s'assied et il pense à sa vie d'avant. Il se sent vraiment changé et on le lui dit. *« J'ai des responsabilités. Au travail, ils ont besoin de moi »*. M. Baeriswyl se sent utile. Il éprouve donc de la satisfaction personnelle. Aujourd'hui, il sait pourquoi il a des week-ends, par exemple, ce qui n'était pas le cas lorsqu'il ne faisait que s'alcooliser du

matin au soir. Il dort sereinement, sauf au tout début, précise-t-il, puisqu'il était sujet aux symptômes de sevrage. Ce fût une sale période, dit-il, associée également à de l'appréhension quant à son avenir, puisque tout était à faire. Dans sa conception, si tout ce qui s'est passé est horrible (l'intéressé y joint les délits notamment), c'est néanmoins grâce à son parcours qu'il en est là aujourd'hui. Il se sent bien et les gens extérieurs le lui diraient. *« Je suis bien dans ma peau ».*

Il relate rencontrer la psychologue, à raison de une fois par mois maintenant, et le médecin psychiatre de façon plus espacée, aujourd'hui quasiment plus, le concerné précisant ne pas prendre de traitement pharmacologique. Notons que lors de notre deuxième rencontre, il nous explique avoir rendez-vous d'ici quelques jours avec sa future psychologue, l'actuelle ne pratiquant pas en ambulatoire. Il se rendra aux séances à Porrentruy et son dossier sera transmis à qui de droit.

Il pense nécessaire de poursuivre son suivi psychothérapeutique. *« Oui c'est une bonne béquille ».* Même au terme de la mesure dont il fait l'objet il continuera, dit-il, avec Addiction Jura, dans l'objectif de garder en tête sa problématique de fond. Il ajoute savoir qu'il sera toujours le bienvenu là-bas et qu'il s'agit d'un endroit repère et protecteur.

Les thématiques abordées en thérapie sont la violence conjugale, son addiction à l'alcool, la vie en général (passé et présent). L'expertisé dit, par exemple, avoir appris à désamorcer la violence conjugale, compris la notion d'escalade et ses conséquences. Sa meilleure stratégie actuelle est la fuite, dit-il. *« Quand il y a trop d'émotions, il faut parti, et parler quand la pression est descendue. Je dois garder ça en tête ».* S'il devait être amené à être sous tension en présence d'une femme avec laquelle il entretient un lien, il lui expliquera ce qu'il vient d'expliquer (l'importance du désamorçage). Et si elle ne veut rien entendre, alors il partira le temps nécessaire à l'accalmie.

Anamnèse

Toutes les données anamnestiques, à savoir familiales, personnelles, sociales, délictueuses, et relationnelles sont disponibles dans notre rapport de 2021, tous comme les antécédents médico-psychiatriques. Nous y référons le lecteur.

Hétéro-anamnèse

- *Le 9 janvier 2024, Addiction Jura a rendu un rapport* faisant état des éléments suivants :

« Le concerné est au bénéfice d'un suivi psychothérapeutique depuis son admission au centre Clos Henri, le 4 juillet 2022. Un setting individuel a lieu toutes les 2-3 semaines, ainsi qu'un groupe thérapeutique hebdomadaire. Il est compliant et l'alliance thérapeutique est bonne. Il n'est au bénéfice d'aucun traitement psychotrope. Le travail psychothérapeutique se poursuit autour de la notion de la prévention de la rechute à la consommation d'alcool, de ses conséquences et des différentes stratégies de gestion des situations à risque. La violence conjugale a été abordée dans les groupes et dans les entretiens psychothérapeutiques individuels. Dès lors, M. Baeriswyl a abordé le cycle de la violence, le processus de montée en symétrie ainsi que les alternatives pour y mettre fin. Est travaillée également une prise de conscience des conséquences de ses actes ainsi que le concept de responsabilité. Les objectifs à venir visent le maintien de l'abstinence à l'alcool, la reconnaissance des situations pouvant le fragiliser, la violence conjugale, les stratégies de coping efficaces, et la gestion des émotions. »

Il appert que M. Baeriswyl est autonome dans son organisation quotidienne au centre, il respecte bien le cadre du travail, il gère les expériences anxiogènes liées à l'alcool, comme par exemple lors de sorties dans des magasins. Les différentes expériences de congés en extérieur permettent donc de consolider l'abstinence. Diverses stratégies sont mises en place : éviter certains lieux, adapter son trajet en train. L'expertisé met en place des moyens pour se protéger des situations qui pourraient être à risque.

Manque de confiance en lui, se dévalorise, doute de ses capacités. Il pourrait facilement mettre en échec certaines situations.

Au niveau du suivi psychothérapeutique, il est évoqué que l'intéressé se montre plutôt authentique. Il s'améliore dans ses capacités introspectives. Il est capable d'exprimer ses angoisses lors de changements.

Observations cliniques

- Status psychique selon l'AMDP[1]

[1] AMDP : Association pour la Méthodologie et la Documentation en Psychiatrie, Hogrefe, Berne, 2006

M. Baeriswyl se présente aux rendez-vous expertaux en tenue hygiénico-vestimentaire très soignée. Il semble en excellente forme générale. Sa conscience est claire. L'expertisé est vigilant durant les rencontres. Il est orienté aux quatre temps (situation, personne, temps, espace).

L'attention est bonne. Quant à la mémoire, l'intéressé relate qu'elle revient gentiment, l'alcool l'ayant impacté cognitivement, ayant passé de nombreuses années sous son emprise.

Les pensées sont claires, les réponses congruentes aux questions qui lui sont posées. M. Baeriswyl n'éprouve pas, pour l'heure, de rumination particulière.

Il n'y a pas de crainte particulière ou d'obsession au sens de l'AMDP, pas de délire, pas de trouble des perceptions, pas de trouble du moi.

D'un point de vue affectif, l'expertisé décrit son humeur comme bonne. Il ressent des émotions variées. Nous n'observons par ailleurs par d'anesthésie affective. M. Baeriswyl se sent en forme physiquement et psychiquement, bien dans sa peau. L'éprouvé vital est donc bon. Il n'y a pas de perte d'espoir. Parfois, il peut ressentir de l'anxiété et des angoisses, notamment lorsque la situation a trait à sa situation judiciaire. Nous n'observons pas de labilité émotionnelle durant les rencontres.

Le dynamisme est adéquat.

Au niveau purement somatique, M. Baeriswyl se sent bien. Il dit avoir fait un check-up complet, accompagné par sa référente aux divers rendez-vous. Tout va bien. *« J'ai eu du bol vu les endroits où j'ai trainés. C'est un peu comme une deuxième chance ».*

L'expertisé se décrit comme une personne patiente, drôle, qui donne volontiers un coup de mains, qui est toujours motivée à faire des activités, et d'agréable (si on arrive à mettre de côté tout ce qu'il s'est pénalement passé, précise-t-il). En l'état, il lui est peu aisé de mettre en avant d'éventuels défauts, puisqu'il se sent bien et en forme, grâce à son évolution personnelle et professionnelle. M. Baeriswyl ajoutera en avoir toutefois. Il se lève trop tôt par exemple, et il ajoute être peut-être un peu prétentieux, en riant de lui-même, puisqu'il n'a pas su évoquer ses défauts.

Diagnostics selon la CIM-10[2]

F10.21 Troubles mentaux et du comportement, liés à l'utilisation d'alcool, syndrome de dépendance, actuellement abstinent en milieu protégé.

Discussion et conclusions

M. Baeriswyl souffre de dépendance à l'alcool depuis de nombreuses années. Il est positif de pouvoir observer une bonne évolution de sa situation depuis l'élaboration de notre premier rapport expertal en 2021. M. Baeriswyl répond à la mesure selon l'art. 60 CP qui est la sienne.

L'expertisé est conscient de la problématique dont il souffre, de la manière dont ses consommations impactent sa vie et le prétéritent. Il est capable d'analyse personnelle et de remise en question.

Récidive

M. Baeriswyl a développé diverses stratégies dans l'objectif de maintenir une attitude répondant aux normes sociétales légales. Pour rappel, il parle notamment des suivantes : une activité professionnelle entrainant des journées structurées, le sport, vivre dans le canton du Jura, avoir laissé de côté son ancien cercle social, le suivi psychothérapeutique et psychiatrique qui l'aide, éviter certains lieux (Lausanne par exemple).

Conformément à notre analyse disponible dans l'expertise psychiatrique pénale de 2021, le risque de récidive peut être qualifié de moyen. Nous avons utilisé la SARA, échelle permettant de déterminer le risque de réitération de violence conjugale. Cette échelle est constituée de 24 items réparties en trois sous-groupes. Un sous-groupe de 8 items en lien avec la nature des VPI (violences entre partenaire intime), soit la diversité des violences, leur intensité et leur fréquence ; un sous-groupe de 10 items en lien avec les caractéristiques sociales, interpersonnelles et psychologiques de l'auteur ; et un sous-groupe de 6 items relatifs aux facteurs de vulnérabilité de la victime, l'empêchant d'adopter adéquatement un comportement de protection vis-à-vis de l'auteur.

Dans le cas qui nous concerne, concernant **la nature des VPI**, nous constatons la présence d'*intimidation*, l'expertisé ayant notamment émis de propos tels que « tais-toi, tais-toi sinon je t'éteins ». Des *menaces* font partie également du tableau délictuel. Il a également fait subir des

[2] CIM-10: Organisation mondiale de la santé. (1992). CIM-10: Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10e révision. Genève: Organisation mondiale de la santé

dommages corporels (coups au visage et sur le corps) à la victime. Il s'agit ici de violences émises graves, l'intéressé ayant notamment usé d'un verre qu'il propulsera vers elle. La violence émise au préjudice de la victime était *grave* (coups sur la tête avec un verre). De plus, la violence dont fait usage l'expertisé au sein du couple se manifeste sous l'égide de l'alcool. Il s'agit donc d'actes violents répétitifs (*chronique*), qui *s'aggravent* avec le temps, précisément lors des derniers faits en date, commis entre 2019 et 2020. Une *violation de la supervision* se manifeste dans les trois consommations de M. Baeriswyl entre son incarcération et le foyer. Notons qu'il appert positif que ce soit directement lui qui en ait informé les intervenants. Il se montre honnête et responsable dans sa progression personnelle.

En regard aux **facteurs liés à l'auteur.** Aujourd'hui, l'expertisé ne répond pas aux items suivants. Il n'a pas de *relation intime* au sens de la SARA, ne partageant pas de lien affectif avec une femme. Les *relations non intimes* sont en train de s'étayer, et de façon adaptée, puisque l'expertisé s'est extirpé du canton dans lequel il vivait et connaissait pléthore de personnes souffrant de dépendance et qu'il rencontre de nouvelles personnes dans le canton du Jura. Comme déjà évoqué dans notre rapport, il est au bénéfice d'une *activité professionnelle* sous forme de CDI. Notons que des traumatismes probables jalonnent son parcours de vie, que ce soit notamment la séparation de ses parents, le fait qu'ils s'engueulaient beaucoup (lié également à l'alcoolisme dont souffre le père), le décès de sa sœur. M. Baeriswyl souffre d'*alcoolisme*. Il s'agit d'un facteur qui peut le fragiliser dans son quotidien. Tout en précisant qu'il ne boit plus depuis la prison, hormis à trois reprises. Le lecteur est référé à la perception de l'expertisé sur les faits et sur son évolution, en début du présent rapport, pour les informations y étant relatives. Il n'y a pas de *comportement antisocial*, pas de *trouble mental majeur*, ni de *trouble de la personnalité*. Il n'y a pas *d'idéation suicidaire*, pas de *jugement biaisé par rapport aux violences*, et pas de *consommation d'alcool*, hormis à trois reprises (la dernière fois en juin de cette année).

Concernant les **facteurs de vulnérabilité de la victime**, l'intéressé ne partageant pas de relation affective actuellement, et ce, depuis quelques mois suivants son incarcération, nous ne pouvons pas mettre en évidence de facteurs de vulnérabilité propre à une future victime, à savoir : les *obstacles à la sécurité,* à *l'indépendance,* les *ressources interpersonnelles*, *communautaires*, les *attitudes/comportements*, et la *santé mentale*.

En conclusion, dans l'ici et maintenant, le risque d'émission de violence conjugale évalué à l'aide de la SARA est faible. Le risque sera moyen en cas de rechute alcoolique. Ce risque est surtout impacté par les facteurs en lien avec la nature des VPI, soit les facteurs historiques, statiques.

L'utilisation de la SARA permet aussi de mettre en évidence les problèmes les plus prégnants que l'évalué pourrait rencontrer et auxquels il pourrait avoir des difficultés à faire face.

En effet, il est pertinent, au vu de son parcours, d'envisager que l'usage de violence, chez M. Baeriswyl, est intimement conditionné par une consommation importante d'alcool, comme par des facteurs communautaires et sociétaux. S'y ajoutent les composantes affectives de sa vie, à savoir la présence d'un lien affectif et la nature de celui-ci (prosocial ou sujet à conflits). Partager un lien avec une personne dysfonctionnante psychiquement ne fera qu'attiser les failles narcissiques et abandonniques du concerné, ce qui pourra le propulser dans une rechute dans la consommation d'alcool et favoriser de ce fait l'émission de violence, comme cela fût le cas par le passé. Les pairs jouent un rôle non négligeable, tout comme une occupation professionnelle permettant le maintien de journées structurées.

Dès lors, si l'intéressé devait partager une relation affective, il serait hautement souhaitable qu'il s'agisse d'une personne avec de bonnes ressources interpersonnelles, familiales et communautaires. S'y ajoute le fait qu'elle soit abstinente à toutes substances psychotropes. Il est positif de constater que M. Baeriswyl nomme tous ces aspects par lui-même également. Cela corrobore ses bonnes capacités analytiques. Il s'agirait là d'un tableau relationnel idéal, évidemment associé au maintien des facteurs protecteurs inhérents à M. Baeriswyl.

Il appert, certainement et sûrement, qu'une alcoolisation massive, conformément à ce que nous avions déjà évoqué dans notre rapport expertal de 2021, va favoriser l'illusion, chez M. Baeriswyl, de se contrôler (biais cognitif), alors même qu'elle augmente la négativité, l'impulsivité et l'agressivité. Le risque de récidive s'en trouverait accru.

Les autres facteurs pouvant le fragiliser comportent d'éventuelles déceptions, que ce soit d'ordre professionnel ou affectif, une perte de motivation chez l'intéressé, son ancien réseau social. Sont bénéfiques pour lui la poursuite des différentes stratégies de gestion du risque de rechute, la possibilité de faire appel à des personnes ressources, que ce soit au niveau thérapeutique, comme dans son environnement familial et amical, voire professionnel. S'y ajoutent la poursuite de la psychothérapie et l'anticipation des situations anxiogènes et/ou stressantes.

Aujourd'hui, nous sommes d'avis que l'intéressé fait montre de bonnes capacités d'analyse et d'introspection. Il est capable d'évaluer les aspects qui pourraient le fragiliser psychiquement, comme ceux qui le maintiennent dans une attitude adéquate depuis plusieurs années maintenant.

Mesures

M. Baeriswyl répond donc favorablement à la mesure 60 CP. Il est preneur et acteur de sa vie. Il se prend en mains et témoigne de son envie d'avancer. Il appert favorable de voir les diverses stratégies de coping qu'il a développé sur le temps et qu'il continue à expérimenter.

Réponses aux questions

1. Comment évaluez-vous le stade thérapeutique actuel de Romain BAERISWYL ?

1.1. Constatez-vous une évolution de la situation de l'intéressé ?

Oui, nous constatons une évolution positive de M. Baeriswy durant ces trois dernières années. Il analyse son fonctionnement avec davantage de recul, nomme son évolution et les divers secteurs concernés. Il se montre conscient de ses fragilités et du contexte qui pourrait le prétériter.

1.2. Le diagnostic établi précédemment est-il toujours d'actualité ?

Oui, nous optons pour le même diagnostic, à savoir des troubles mentaux et du comportement lié à l'utilisation d'alcool, dépendance, actuellement abstinent dans un milieu protégé.

2. Qu'en est-il de la conscience qu'a Romain BAERISWYL de ses troubles psychiques ?

2.1. Est-il en mesure d'identifier ses fragilités et d'élaborer des stratégies à même d'éviter les situations à risque de récidive ?

Oui, tel que nous l'avons décrit dans la conception du concerné sur son évolution personnelle, l'intéressé fait montre d'une bonne conscience de ses fragilités comme des éléments lui étant bénéfiques dans le maintien d'une attitude répondant aux normes sociétales légales.

2.2. A quelle évolution thérapeutique peut-on s'attendre au vu de son parcours, de sa personnalité et de sa pathologie ?

En l'état, il appert que l'intéressé a bien et consciemment évolué de façon positive. Il s'agirait, dès lors, de maintenir les acquis actuels et de continuer à développer des stratégies de coping efficaces (notamment pour rester abstinent, et également pour maintenir un comportement exempt de violence).

Des thématiques comme la violence et l'escalade qui l'implique dans le couple sont toujours d'actualité. Notons que l'estime de lui est actuellement bonne. Il s'agit d'un élément à travailler en cas de fragilité psychique apparente.

3. Quelle est l'attitude générale de Romain BAERISWYL vis-à-vis de l'exécution de la mesure ?

3.1. L'intéressé adhère-t-il au suivi socio-éducatif et psychothérapeutique ? En comprend-t-il la nécessité ?

Oui, M. Baeriswyl adhère à la mesure 60 CP et il en comprend largement la nécessité. Lui-même, par ailleurs, évoque qu'il continuera à maintenir un lien avec Addiction Jura le jour où il pourra être libéré de la mesure actuelle. Les divers rapports thérapeutiques mis à notre disposition témoignent également de l'évolution positive de l'expertisé.

4. Le setting thérapeutique existant est-il toujours adapté ? Avez-vous des recommandations à ce sujet ?

Oui le setting thérapeutique actuel est toujours opportun. Notons que l'intéressé est aujourd'hui en travail et en logement externes. Notre recommandation principale est de poursuivre le suivi psychothérapeutique, idéalement au moins à quinzaine. Il est positif de considérer que M. Baeriswyl est preneur et conscient de l'apport d'un tel setting à son quotidien et à son bien-être psychique.

5. Romain BAERISWYL présente-t-il actuellement un risque de commettre à nouveau des infractions ?

5.1. Si oui, ce risque est-il élevé ?

Le risque de commission d'infractions de violence conjugale est faible en l'état. Notons que ce sont les antécédents du concerné qui pèsent dans la balance. En l'état, et si l'intéressé continue sur sa lancée, nous pouvons témoigner d'un risque maitrisé. La consommation, le désarroi amoureux, la perte de son travail et la fréquentation de pairs déviants font partie des facteurs pouvant le déstabiliser rapidement et augmenter le risque de récidive à un niveau moyen.

5.2. Quels sont les facteurs de risque ainsi que les facteurs protecteurs d'un éventuel nouveau passage à l'acte ?

Les facteurs de risque sont donc la consommation d'alcool, la perte de son activité professionnelle, la rencontre avec une femme instable psychiquement, retourner vivre à Lausanne, retrouver ses pairs consommateurs notamment. Les facteurs pouvant le protéger sont le maintien du suivi psychothérapeutique et psychiatrique, le maintien de l'abstinence à l'alcool, le maintien des journées structurées et valorisantes par le biais d'une activité professionnelle.

5.3. A quel genre d'infraction pourrait-on s'attendre ? Dans quel contexte et selon quels facteurs déclencheurs ?

Nous pouvons nous attendre aux mêmes genres d'infractions que celles commises par le passé, d'autant plus s'il devait renouer un lien affectif avec une femme instable psychiquement, et consommer de l'alcool de façon abusive.

5.4. L'intéressé a-t-il élaboré une stratégie et/ou un comportement visant à éviter ou à diminuer ce risque ? Si oui, quelle est cette stratégie, ce comportement ? Dans le cas contraire, quelles sont vos recommandations en termes de travail thérapeutique à effectuer sur ce point ?

L'expertisé relate important de rencontrer déjà une personne saine psychiquement et non consommatrice en général. En vue d'éviter l'émergence de violence conjugale, l'intéressé évoque la fuite comme principale stratégie de coping visant à maitriser une éventuelle escalade. Prendre du recul pour parler ensuite de façon calme et productive.

5.5. Qu'en est-il de ce risque en cas de libération ?

M. Baeriswyl a besoin d'un levier de protection, à savoir d'une tierce personne professionnelle dans le domaine de la santé psychique qui peut l'aider et le soutenir tant dans les périodes fastes que durant celles où il pourrait être fragilisé. Le risque de récidive actuel est faible, précisément parce qu'il ne boit pas, qu'il a une activité professionnelle qui le structure et qui lui plait, et qu'il n'entretient aucun lien de couple. Si l'un de ces piliers devaient vaciller, l'expertisé serait à même de perdre pieds.

6. Comment évaluez-vous l'attitude et la position de Romain BAERISWYL concernant la problématique des violences conjugales ?

6.1. L'intéressé a-t-il pu identifier et verbaliser les raisons ou les déclencheurs spécifiques qui l'ont poussé à commettre ces violences ?

Oui, il a pu identifier les déclencheurs spécifiques l'ayant poussé à commettre de la violence, à savoir : sa consommation massive d'alcool, le fait de n'avoir aucune activité structurée, son manque profond de confiance en lui (qui a généré de la jalousie), ses fréquentations d'avant.

6.2. L'intéressé a-t-il élaboré une stratégie et/ou un comportement visant à adopter et à maintenir des comportements non violents à l'avenir ? Si oui, quelle est cette stratégie, ce comportement ? Dans le cas contraire, quelles sont vos recommandations en termes de travail thérapeutique à effectuer sur ce point en particulier)

La stratégie actuelle englobe tous les facteurs positifs de sa vie, dans l'ici et maintenant, à savoir continuer à être bien chez lui, à travailler à 100%, à avoir des activités de loisir saines, de partager du temps avec des nouvelles connaissances faites dans le cadre du travail notamment. L'expertisé ajoute ne pas du tout avoir envie de se ressentir comme à l'époque des faits. Il souhaite maintenir son bien-être actuel, rester dans le canton du Jura et poursuivre le suivi psychothérapeutique auprès d'Addiction Jura.

7. D'un point de vue médical, pensez-vous qu'une libération conditionnelle de la mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 60 CP serait pertinente ? Quelles sont vos recommandations à ce sujet ?

Nous sommes d'avis que l'intéressé est suffisamment structuré aujourd'hui pour maintenir au mieux son fonctionnement prosocial actuel. De plus, il souhaite maintenir un lien auprès d'Addiction Jura, même le jour où il ne sera plus sous mesure, ce qui est positif et encourageant dans le maintien d'une bonne attitude. Nous préavisons favorablement une libération conditionnelle de la mesure.

8. A défaut, estimez-vous que la mesure thérapeutique institutionnelle (art. 60 CP) est un échec ? Si oui, pour quelles raisons ?

Non.

9. En cas de poursuite de la mesure, sur quels axes devrait se concentrer le travail thérapeutique et quels devraient être les objectifs à viser ainsi que les moyens à mettre en œuvre dans ce contexte ?

Il est pertinent de continuer à asseoir les acquis du concerné et qu'il puisse avoir un intervenant professionnel sur lequel compter en cas de surcharge psychique, d'apparitions de fragilités. Les thématiques importantes restent la relation à l'alcool, les stratégies de coping adaptées en cas de craving, et le fonctionnement de sa personnalité. Travailler sur la confiance en soi parait indiqué également.

10. Quelles autres recommandations pouvez-vous formuler en matière de prise en charge concernant l'intéressé ?

Nous n'avons pas d'autre recommandation à formuler.

11. Vos recherches engendrent-elles des observations complémentaires ?

Nihil.

En espérant avoir ainsi répondu à votre demande et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Dr méd. Kamdem Rigobert Hervais
Médecin adjoint

Mme Bruderer Johanne-Aude
Psychologue spéc. en psychologie légale
FSP, Criminologue

Annexe : Dossier en retour

PS : la note de frais suivra